

A.L.I.D.A.D.E.S.
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 29 RUE DE SARRE
57070 METZ
881 788 731 RCS METZ

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 1^{er} JUILLET 2025

Les soussignés,

Monsieur Paul CHAVANT et Monsieur Julien PIERSON, agissant en qualité de cogérants de la société A.L.I.D.A.D.E.S., société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, divisé en 2 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décident :

- de transférer le siège social du 29 RUE DE SARRE, 57070 METZ au 17 RUE DE SARRE, 57070 METZ à compter de ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,
- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 17 rue de Sarre 57070 METZ."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les gérants ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

Monsieur Paul CHAVANT



Monsieur Julien PIERSON

